

La formation continue des travailleuses et des travailleurs, ça vaut le coup et le coût!



Déclaration des centrales syndicales (CSD, CSN, CSQ, FTQ) sur la formation de base et la formation continue des adultes



La formation continue des travailleuses et des travailleurs, ça vaut le coup et le coût!

Considérant l'apport indéniable d'une solide formation de base, d'un premier diplôme, d'une qualification professionnelle reconnue et de la formation continue pour s'insérer, se maintenir et progresser en emploi, s'épanouir et exercer une citoyenneté active;

Considérant que, malgré les avancées réalisées en alphabétisation, en formation de la main-d'œuvre et en formation continue dans les dernières décennies, le retard du Québec perdure;

Considérant la contribution des organisations syndicales, des organismes communautaires et des milieux de travail au développement d'une culture de formation continue;

Considérant les objectifs fixés dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue d'assurer une formation de base aux adultes du Québec et de rehausser leur niveau de compétence;





Nous nous engageons comme organisations syndicales à promouvoir le droit de toutes et de tous à l'éducation et à la formation continue :

- En revendiquant l'équité dans l'accès à l'éducation et à la formation continue;
- En suscitant l'expression de la demande et en participant à l'identification des besoins de formation des membres que nous représentons;
- En exigeant que les employeurs et l'État reconnaissent les compétences acquises en milieu de travail;
- En encourageant tous les syndicats à négocier, dans les conventions collectives, la participation des travailleuses et des travailleurs et de leur syndicat à toutes les étapes de la démarche de formation;
- En préconisant la mise en place de congés d'éducation et de formation rémunérés ;
- En favorisant les modes d'apprentissage en milieu de travail, tels l'alternance travail-études et l'alternance emploi-formation.



Nous exigeons du gouvernement québécois qu'il assume pleinement son rôle :

- En reconnaissant formellement le droit de toutes et de tous à l'éducation et à la formation continue sur l'ensemble du territoire québécois et, conséquemment, en mettant en place les conditions favorisant l'exercice de ce droit par tous les adultes qui le désirent;
- En faisant la promotion de ce droit pour ainsi favoriser le développement d'une culture de formation continue;
- En assurant la gratuité de la formation de base, jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles;

- En assurant aussi la gratuité à la formation menant au diplôme d'enseignement collégial et en contribuant de façon significative à la formation continue;
- En garantissant les ressources humaines et financières permettant au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au réseau public d'éducation de jouer pleinement leur rôle en cette matière;
- En mettant en place, dans les établissements d'enseignement publics, les services professionnels et de soutien appropriés ainsi que les conditions de réussite en vue d'accueillir, soutenir, référer et accompagner les adultes dans leur démarche d'apprentissage;
- En assurant le droit de tout adulte à une formation de qualité, qualifiante, transférable et reconnue;
- En assurant la qualité et la pertinence des programmes et des activités de formation ou d'apprentissage;



- En développant des politiques publiques favorables à la formation de base et à la formation continue;
- En soutenant le développement du Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences instauré par la Commission des partenaires du marché du travail et en favorisant la réciprocité avec le système de reconnaissance des acquis du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- En renforçant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre afin qu'elle réponde aux besoins des personnes en emploi et en améliorant sa mise en œuvre, notamment en y inscrivant le Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences;
- En accélérant le développement de mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences et en améliorant l'accès à la formation manquante;

- En garantissant les ressources humaines et financières nécessaires au développement et à l'accès aux nouveaux modes de formation liés à l'emploi, dont l'alternance formation-emploi et les Programmes d'apprentissage en milieu de travail;
- En reconnaissant le rôle et la contribution des organisations syndicales, des entreprises et des organismes communautaires à la formation continue;
- En encourageant la collaboration entre, d'une part, les ministères concernés par la formation des adultes et, d'autre part, entre ces ministères et les partenaires du marché du travail, dont les comités sectoriels de main-d'œuvre;
- En donnant aux établissements d'enseignement publics les moyens de répondre aux besoins d'éducation et de formation des adultes.



Nous exigeons de la part de tous les employeurs un engagement accru dans la formation :

- En garantissant à toutes et à tous l'accès à l'apprentissage et à la formation en emploi ;
- En favorisant le développement des compétences et la qualification des travailleuses et des travailleurs;
- En privilégiant la formation qualifiante et transférable;
- En soutenant les travailleuses et les travailleurs dans leurs démarches pour faire reconnaître officiellement leurs compétences et leurs qualifications et en facilitant l'accès à la formation manquante;
- En reconnaissant le droit des syndicats de participer à l'ensemble des démarches liées à la formation en emploi;
- En favorisant les stages en milieu de travail tels l'alternance travail-études et l'alternance emploi-formation.



Nous réclamons une action prioritaire visant à assurer le droit des adultes à :

- L'alphabétisation;
- La formation de base jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles et d'une qualification professionnelle reconnue;
- La reconnaissance des acquis et des compétences et l'accès à la formation manquante;
- La francisation des personnes immigrantes;
- La formation continue.

**Nous nous engageons,
en tant qu'organisations syndicales, à faire de
l'éducation et de la formation continue une priorité et à
développer différents moyens pour soutenir et
accompagner nos syndicats dans le développement
d'une culture de formation continue dans les milieux de
travail.**

